

# GRILLE TARIFAIRE 2025

La cotisation est calculée sur la base d'un forfait par salarié. Elle est appelée annuellement. Un droit d'entrée est perçu par salarié lors de l'adhésion de l'entreprise.

	Droit d'entrée	Cotisation
Salariés et intérimaires	10 € HT	98.50 € HT
Particuliers employeurs		
Travailleurs indépendants		

L'adhésion à Intermétra et le règlement de la cotisation annuelle permettent à votre entreprise de bénéficier d'une offre socle qui couvre :

- l'accompagnement à la prévention des risques professionnels,
- le suivi individuel de l'état de santé des salariés,
- la prévention de la désinsertion professionnelle.

Pour plus d'informations sur le suivi de vos salarié ainsi que sur nos actions et recommandations pour améliorer les conditions de travail au sein de votre entreprise, [rendez-vous sur votre espace employeur](#).